



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

ATTESTATION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE¹

DC6

Cette attestation doit être produite pour tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 3000 € (article 46 du code des marchés publics et articles L. 8222-1, R. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail) :

- par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, lorsqu'il a reçu la lettre l'informant qu'il est attributaire du marché² ;
- par le titulaire du marché, tous les 6 mois à compter de la date de signature du marché et jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement doit produire cette attestation.

Le candidat établi en France renseigne la page 2 du formulaire. Le candidat établi ou domicilié dans un Etat étranger renseigne la page 3 du formulaire.

Ce formulaire, facultatif, permet de s'assurer que l'ensemble des documents exigés, tant par le code des marchés publics (article 46) que par le code du travail est fourni.

Tous les documents et attestations sont établis en langue française. A défaut, le pouvoir adjudicateur peut exiger une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté (article 46 du CMP).

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

(Indiquer l'identité du pouvoir adjudicateur : ministère, collectivité territoriale, établissement public, ses adresses postale et électronique, ses n° de téléphone et de télécopie.)

MAIRIE D'AUSSAC VADALLE Vadalle 16 560 Aussac Vadalle 05 45 20 61 60
mairie@aussac-vadalle.fr

B - Objet du marché

(Indiquer l'objet du marché ou de l'accord cadre figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence.)

RD 15 - AMENAGEMENT DU BOURG DE VADALLE
Lot 1 : Voirie, réseaux

C - Identification du candidat

(Préciser « membre du groupement » le cas échéant)

- Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement et du siège social (*si elle est différente de l'établissement*), adresse électronique, n° de téléphone et de télécopie.

Siège social : EUROVIA PCL – DR
81 avenue du Pdt John Kennedy – ZI Magré
87016 – LIMOGES
Tél : 05.55.30.91.00 / Fax : 05.55.30.91.09
Mail : dr-pcl@eurovia.com
Siret : 412 395 709 00287

Agence : EUROVIA PCL – Agence d'ANGOULEME
236 route des Mesniers
16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE
Tél : 05.45.68.68.55 / Fax : 05.45.69.10.46
Mail : angouleme@eurovia.com
Siret : 412 395 709 00089

- Forme juridique du candidat (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :SAS

¹ Document facultatif disponible sur le site du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

² Cette déclaration doit être datée d'un jour qui se situe obligatoirement entre la date de cette lettre et la date de la signature du marché par l'acheteur.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

ATTESTATION DU CANDIDAT ET DU TITULAIRE ETABLI EN FRANCE

DC6

A – Documents à remettre au pouvoir adjudicateur (ou à l’entité adjudicatrice)

Le candidat à qui il est envisagé d’attribuer le marché, ou le titulaire, établi en France, fournit au pouvoir adjudicateur :

A – 1. Dans tous les cas, une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l’organisme de recouvrement des cotisations et des contributions sociales et datant de moins de 6 mois (article D 8222-5-1°-a du code du travail).

A – 2. Dans le cas où l’immatriculation de l’entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu’il s’agit d’une profession réglementée, l’un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- a) Un extrait de l’inscription au RCS (K ou K-bis)³.
- b) Une carte d’identification justifiant de l’inscription au RM.
- c) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (avec les mentions obligatoires)⁴.
- d) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d’un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d’inscription.

A – 3. Dans le cas où il n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et n'est pas en mesure de produire un extrait K ou K-bis ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM, le candidat doit produire le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (article D 8222 -5-1°-b du code du travail).

B - Attestation sur l’honneur

J’atteste sur l’honneur :

avoir déposé auprès de l’administration fiscale, à la date figurant sur cette attestation, l’ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D 8222-5-1°-b du code du travail) ;

que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidat emploie des salariés, conformément à l’article D 8222-5-3° du code du travail).

A SAINT YRIEIX/CHARENTE , le 8 Novembre 2021
Signature : Monsieur Jacques GASCUEL, Chef d'Agence,

Date de la dernière mise à jour : 14/05/2010

³ L’extrait K ou K-bis est délivré par les services du greffe du tribunal de commerce. Il doit dater de moins de 3 mois.

⁴ Les mentions obligatoires sont : le nom ou la dénomination sociale, l’adresse complète et le numéro d’immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou tableau d’un ordre professionnel, ou la référence de l’agrément délivré par l’autorité compétente.